

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et règlement d'examen en master au titre de l'année universitaire 2026-2027

Validés au conseil d'IUT du 6 juillet 2026

Titre I et II : approuvés par la CFVU du 15 juillet 2026

Titre III : approuvé par la CFVU du 10 septembre 2026

Titre I : Cadrage établissement (niveau 1)

1) Architecture et principes généraux d'organisation du master

- A) Architecture
- B) Inscriptions administratives et pédagogique

2) Evaluation et validation du master

- A) Organisation et règles du contrôle des connaissances et des compétences
 - a) Organisation du contrôle des connaissances et des compétences
 - b) Obligation d'assiduité
- B) Critères d'acquisition des connaissances et des connaissances appliqués dans l'établissement
 - a) Acquisition des BCC, des UE et validation des ECUE
 - b) Validation de l'année
 - c) Validation du diplôme de master
 - d) Détermination de la mention

3) Prise en compte des absences

- A) Absence à un examen terminal
- B) Absence à une évaluation de contrôle continu
- C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)
- D) Session exceptionnelle

4) Bonification semestrielle

- A) En master 1
- B) En Master 2

5) Stages facultatifs

Titre II : Cadrage IUT (niveau 2)

Article 1 : Conditions d'accès
Article 2 : Systèmes d'évaluation
Article 3 : Assiduité
Article 4 : Alternance
Article 5 : Aménagement des études
Article 6 : Bonification semestrielle
Article 7 : Fraude aux examens
Article 8 : Jury
Article 9 : Résultats d'examens

Titre III : Cadrage Département : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (niveau 3)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations de master de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des masters d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles de niveau 1 de l'établissement.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 et publiées sur les sites web des composantes : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la [Charte des examens d'AMU](#).

L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

TITRE I – Cadrage Etablissement (niveau 1)

1. Architecture et principes généraux d'organisation du master

1.A) Architecture

Chaque master est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en blocs de connaissances et de compétences (BCC), en unités d'enseignement (UE) et éventuellement en éléments constitutifs d'UE (ECUE). Conformément au cadrage maquette, en master 1, chaque BCC du semestre impair doit être jumelé avec un BCC du semestre pair sur chaque année du diplôme. Ces BCC jumeaux portent le même intitulé et concernent les mêmes connaissances et compétences. Pour les masters 2, la structuration en BCC jumeaux n'est pas obligatoire.

Seules les UE sont affectées d'un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.

L'année peut proposer un nombre de crédits surnuméraires qui ne sont pas comptabilisés pour la délivrance du diplôme.

Un semestre est constitué de trois à cinq blocs de connaissances et de compétences ; par exception le semestre 4 peut être composé d'un ou deux BCC.

Le master comporte quatre semestres : il représente une valeur de 120 crédits, hors crédits surnuméraires.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions administratives annuelles.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle**. Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

Le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de quatre semestres qui repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Aucun dispositif d'enjambement n'est autorisé entre le master 1 et le master 2 (les 60 ECTS du M1 doivent être entièrement validés pour permettre l'accès en M2).

Le redoublement en master n'est pas de droit. Sur le diplôme, un seul redoublement est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury d'année.

L'accès en deuxième année du diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille. L'accès en deuxième année de master n'est plus de droit en cas d'interruption d'études. Dans le cas d'une Césure l'accès est de droit sous réserve de maintenir pendant toute la durée de la Césure un lien constant défini par le "responsable pédagogique Césure".

Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est décidée par le responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés.

Tout étudiant dont la candidature n'a pas été examinée à l'entrée du master 1 à l'Université d'Aix-Marseille ou souhaitant changer de mention verra sa candidature examinée pour son entrée en master 2. Les modalités de cet accès sont déterminées par les composantes.

2. Evaluation et validation du master

2.A) Organisation et règles du contrôle des connaissances et des compétences

2.A)a) Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

Les enseignements semestriels donnent lieu à une évaluation des acquis dont les modalités d'organisation relèvent du seul choix de la composante dans le respect de la réglementation.

Dans cette perspective, trois types d'organisation du contrôle des connaissances et des compétences sont possibles :

- évaluation au seul moyen d'un contrôle terminal (CT) ;
- évaluation à l'issue d'une combinaison entre contrôle terminal et contrôle continu selon des pondérations fixées par la composante (CCP) ;
- évaluation au moyen d'une évaluation continue intégrale (ECI).

Lorsque l'ECI est instaurée pour un ECUE, pour une UE ou pour un BCC, celle-ci se compose d'au moins trois épreuves réparties dans le semestre. Aucune des épreuves organisées dans le cadre de l'ECI ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'ECUE, de l'UE ou du BCC.

2.A)b) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans un master sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.

2.B) Critères d'acquisition des connaissances et des compétences appliqués dans l'établissement

2.B)a) Acquisition des BCC, des UE et validation des ECUE

En master 1, conformément aux schémas à l'annexe 1, les BCC jumeaux sont validés par capitalisation ou par compensation dès lors que leur moyenne annuelle, pondérée par les ECTS des UE qui les composent, est supérieure ou égale à 10/20. Dans ce cas, ils confèrent à l'étudiant l'intégralité des crédits correspondants aux UE qui les composent.

En master 1, les UE se compensent entre elles, annuellement, à l'intérieur des BCC jumeaux. Les ECUE se compensent entre eux à l'intérieur d'une UE.

En master 2, conformément aux schémas à l'annexe 1, les UE se compensent entre elles à l'intérieur d'un BCC, les ECUE se compensent entre eux à l'intérieur d'une UE, les BCC ne se compensent pas entre eux, ni dans le semestre, ni à l'année.

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou par compensation à l'intérieur d'un BCC annuel en master 1 et d'un BCC en master 2.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs (ECUE), la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation (niveau 3 des M3C). Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée ou compensée.

Les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables.

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis sans note ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

2.B)b) Validation de l'année

La moyenne du semestre est donnée à l'étudiant à titre purement informatif au choix de la composante dans les M3C niveau 2. Elle est obtenue par calcul de la moyenne des UE semestrielles pondérée par les ECTS qu'elles portent, éventuellement majorée, en master 1, de la valeur du bonus semestriel.

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales à l'année et au diplôme (cf 2.B)d)).

En première, comme en seconde année de master, les examens se déroulent sur une session unique.

En master 1 :

Au sein de l'année : les BCC jumeaux (regroupant les mêmes connaissances et compétences) se compensent entre semestres impair et pair.

Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacun des UE composant le semestre.

L'année est validée lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- Les moyennes des BCC annuels sont supérieures ou égales à 10/20,
- La moyenne d'un BCC annuel est inférieure à 10/20 mais supérieure ou égale à 9,5/20 et que les moyennes des autres BCC annuels sont supérieures ou égales à 10/20.

L'acquisition de l'année confère à l'étudiant l'ensemble des crédits correspondants.

En master 2 :

En master 2, les BCC ne se compensent pas entre eux, ni dans le semestre, ni à l'année. La validation de l'année impose d'avoir une moyenne d'au moins 10/20 à chacun des BCC.

2.B)c) Validation du diplôme de master

La délivrance du master est subordonnée à la validation de chacune des années qui le composent et entraîne l'obtention de 120 crédits, hors crédits surnuméraires. Les différentes années du master ne se compensent pas entre elles. Dans le calcul de la moyenne du diplôme de master, seules sont prises en compte les notes obtenues à l'Université d'Aix-Marseille.

Délivrance de la maîtrise :

La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise, sur demande expresse de l'étudiant.

La validation du niveau M2 permet l'obtention du diplôme de master.

2.B)d) Détermination de la mention

La mention du master est établie sur la moyenne des BCC des deux années de la formation pondérée par les ECTS des UE les constituant (M), pour autant que le master 1 suivi corresponde bien au parcours type du master 2 (M).

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur master à l'Université d'Aix-Marseille ou au sein du même parcours type (ou mention), le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de l'année du master 2.

La mention de maîtrise est établie sur la base de la moyenne des BCC annuels de la première année de master pondérée par les ECTS des UE les constituant.

La mention est attribuée selon les paliers suivants :

- * $12 \leq M < 14/20$: mention Assez Bien,
- * $14 \leq M < 16/20$: mention Bien,
- * $16 \leq M < 18/20$: mention Très Bien,
- * $18 \leq M \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour un diplôme obtenu par validation des acquis de l'expérience totale (VAE totale), aucune mention n'est attribuée.

3. Prise en compte des absences

Les absences se justifient dans un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**).

Les absences pouvant être justifiées sous réserve de présenter un justificatif sont les suivantes :

Absence pour maladie ou accident	- Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation pour les étudiants en formation initiale - Arrêt de travail pour les étudiants en alternance ou en formation continue
Evènement exceptionnel et non prévisible	- Décès d'un membre proche (conjoint, père, mère, grands-parents, enfant, fratrie) - Grève de transport, suppression de train, ... - Intempéries
Convocations officielles	- Permis de conduire, journée d'appel, convocations judiciaires, ...
Convocation	- Participation à une compétition sportive pour les sportifs de haut niveau

Les autres motifs d'absences seront appréciés par la composante.

3.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne du ou des BCC correspondant(s) et donc l'invalidation de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

3.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

3.C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants en RSE peuvent notamment prétendre à des aménagements spécifiques selon les modalités fixées par la composante en application du cadrage AMU.

3.D) Session exceptionnelle

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée dans les délais impartis.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée.

4. Bonification semestrielle

4.A) En master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité, entrepreneuriat et innovation.

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de graduation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des BCC du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant. Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacun des BCC composant le semestre.

En cas de non validation de l'année, le bénéfice des points de bonus ne sera pas conservé sur les UE non acquises. L'étudiant autorisé à redoubler par le jury pourra alors suivre de nouveaux bonus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

4.B) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, comptant pour 3 ECTS surnuméraires, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

Titre II : Cadrage IUT (niveau 2)

Article 1 - Conditions d'accès

L'accès au master est ouvert à tous les titulaires de diplômes sanctionnant les études de premier cycle. On peut également accéder à un master par la validation des acquis professionnels (VAP) ou la validation des études supérieures (VES).

L'étudiant doit faire acte de candidature à une mention de master via les plateformes dédiées, en précisant le parcours type souhaité. Le responsable de formation ayant connaissance des capacités d'accueil prononce l'admission de l'étudiant au sein d'un parcours type de la mention, en fonction des capacités d'accueil et après examen du dossier de candidature.

L'accès de plein droit en deuxième année de master (M2) est conditionné par l'obtention des 60 ECTS du master 1ère année (M1) dans le même parcours.

L'accès au M2 est ouvert, sur examen de dossier :

- * aux étudiants ayant validé une mention de M1 différente de la mention de M2 ;
- * aux étudiants issus d'un autre établissement.

Article 2 - Système d'évaluation

Le principe retenu est celui de l'évaluation continue intégrale (ECI).

Article 3 - Assiduité

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

a) Justification d'absences

Le défaut d'assiduité aux activités pédagogiques organisées dans le cadre des formations est sanctionné. Seules sont considérées comme justifiées, les absences prouvées par un document officiel original - un arrêt de travail en ce qui concerne les étudiants en alternance ou en formation continue.

La validité de la justification est laissée à l'appréciation du chef de département ou du responsable de la formation.

Toute absence prévue doit être signalée à l'avance avec un justificatif déposé auprès du secrétariat du département et de la direction des études.

Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel et justifiée dans un délai de **5 jours ouvrés** pour les étudiants inscrits en formation initiale et dans un délai de **2 jours ouvrés** pour les étudiants inscrits en formation continue ou en alternance. Au-delà de ce délai, les justificatifs pourront être refusés et l'absence sera considérée comme injustifiée.

En cas d'absences justifiées récurrentes :

- La direction du département pourra demander à l'étudiant de se rapprocher du service santé étudiants ou des services sociaux du CROUS pour bénéficier d'un accompagnement,
- Dans la mesure où le nombre d'absences même justifiées ne permet pas à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires et/ou d'être évalué, il pourra être déclaré défaillant.

b) Absence aux évaluations

En cas d'absence justifiée à l'évaluation ou aux évaluations d'une activité pédagogique (cf. dispositions paragraphe 3, titre I), un rattrapage unique peut être organisé.

Lorsque l'activité pédagogique donne lieu à plusieurs évaluations et en cas d'absence injustifiée à UNE seule évaluation, l'étudiant pourra être sanctionné par un « zéro » sur cette évaluation.

En cas d'absences injustifiées à plusieurs évaluations d'une activité pédagogique, l'étudiant pourra être déclaré défaillant.

Le statut de défaillant entraîne le non-calcul de la moyenne à l'unité d'enseignement et donc l'invalidation du regroupement cohérent d'UE auquel l'UE est rattachée et par conséquent de l'année.

En cas d'absence à l'évaluation de rattrapage, justifiée ou non, le jury pourra attribuer la note « zéro » à l'évaluation ou exceptionnellement autoriser la neutralisation de la note.

Article 4 - Alternance

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et à l'étudiant en début d'année. Les examens sont programmés dans les périodes où l'alternant(e) est en formation.

Article 5 - Aménagement des études

L'étudiant ayant des contraintes *particulières et ne pouvant se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études* peut demander à bénéficier d'un aménagement d'études dans le cadre des [régimes spéciaux d'études](#) approuvés par l'Université.

Cas des sportifs de haut niveau

- une demande pour bénéficier du statut SHN-AMU doit être déposée sur eCandidat selon les modalités fixées par l'Université (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/sportifs-de-haut-niveau>).

Cas des artistes de haut niveau

- une demande pour bénéficier du statut AHN-AMU doit être envoyée à la Direction Culture et Société selon les modalités fixées par l'Université (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/artistes-de-haut-niveau>).

Cas des étudiants en situation de handicap ou présentant un problème de santé.

- Ces étudiants doivent se rapprocher dans les meilleurs délais de la mission handicap du campus rattaché à leur lieu d'études pour demander un aménagement d'études et/ou d'examen.

Liste des aménagements possibles pour les étudiants porteurs de handicap applicable lors de leurs évaluations au regard de la liste votée en CFVU le 5 mai 2022 et validée par l'IUT :

- Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps)
- Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps)
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps)
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle et/ou QCM
- Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Agrandissement A3 des sujets d'examen
- Transcription des sujets d'examen en braille
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers temps
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater
- Mise à disposition de matériel spécifique : (exemple : lampe, chaise)
- Autorisation port de matériel spécifique : (exemple : bouchons d'oreilles)
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre / 1er ou dernier rang / proche de la sortie
- Une dispense d'assiduité de 20 heures maximum sous réserve de l'accord de l'entreprise pour les étudiants en alternance.

Pour tous les autres cas

- Les étudiants doivent solliciter le chef de département avant le 15 octobre de l'année universitaire au titre de laquelle ils demandent un aménagement.

A noter qu'à l'exception du régime long d'études, l'octroi des aménagements n'est pas automatique et fera l'objet d'une validation par le responsable de la formation. Un contrat pédagogique sera établi à cette fin entre l'étudiant et l'équipe pédagogique. Il vise à favoriser la réussite de l'étudiant. Il récapitule d'une part les aménagements d'études mis en place par les enseignants et d'autre part les engagements pris par l'étudiant.

Article 6 – Bonification semestrielle**En master 1 :**

Les étudiants peuvent améliorer leur moyenne en pratiquant une ou deux activités facultatives ouvrant droit à bonification listées dans le [socle commun d'activités proposé par l'Université](#) et/ou dans la liste des activités spécifiques à l'IUT (cf. site intranet de l'IUT) à condition que ces activités ne soient pas évaluées dans le cadre de la maquette pédagogique (projet tutoré...) ni rémunérées dans le cadre d'un contrat de travail étudiant.

Quel que soit le nombre d'activités suivies, le bonus est comptabilisé dans la moyenne de chaque UE du semestre, dans la limite de 0.5 point.

En master 2 : aucune activité ne peut donner lieu à bonification.

Article 7 - Fraude aux examens

- a) En cas de fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'examen, [la Charte des examens](#) de l'Université s'applique.
- b) Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite. Le délit de contrefaçon (plagiat) peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites judiciaires (cf. charte anti-plagiat).
- c) L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe

Article 8 - Jury

Le jury est désigné annuellement, par arrêté du directeur de l'IUT sur délégation du Président de l'Université.

Le Jury est souverain, ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun appel. Seules les erreurs matérielles peuvent être corrigées.

A l'issue du semestre 2, il se prononce sur le passage en année supérieure.
A l'issue du semestre 4, il se prononce sur l'attribution du master.

Article 9 – Résultats d'examen

Les résultats semestriels sous forme de relevés de notes sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et/ou dans l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Après publication des résultats, les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies.

En cas de contestation de décisions de jury, l'étudiant dispose de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester. Il convient d'adresser une demande écrite auprès de la direction de l'IUT avec copie au chef du département concerné et au responsable de la scolarité.

Titre III : cadrage Départements - maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE)

Le principe retenu est celui de l'évaluation continue intégrale au niveau de chaque unité d'enseignement.

Textes M3C : <https://intra-iut.univ-amu.fr/scolarite-pedagogie#section-8177>

L'ensemble des maquettes de formation de master sont disponibles en cliquant sur le lien URL suivant : <https://amubox.univ-amu.fr/s/oFSdM4kgm9r9Cnm>

En annexe 3, M3C spécifiques aux unités d'enseignements (UE) de chaque maquette de master rattaché à l'IUT d'Aix-Marseille (approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026).

ANNEXE 1

Master 1 : Session unique (avec compensation des BCC jumeaux)

Exemple 1 :

Modèle de validation des BCC jumeaux en M1

BCC jumeau Semestre impair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
Réaliser des analyses	UE1	4	15 _{ADM}	12,9	Réaliser des analyses	UE10	4	12 _{ADM}	11,1	12
	UE2	3	12 _{ADM}			UE11	3	8 _{ADC}		
	UE3	3	11 _{ADM}			UE12	3	13 _{ADM}		
Conduire un projet	UE4	3	14 _{ADM}	12,5	Conduire un projet	UE13	3	9 _{ADC}	9,3	10,7
	UE5	3	12 _{ADM}			UE14	4	12 _{ADM}		
	UE6	2	11 _{ADM}			UE15	3	6 _{ADC}		
Caractériser un écosystème	UE7	4	10 _{ADM}	7,6	Caractériser un écosystème	UE16	4	8 _{AJ}	9,5	8,5 NVAL
	UE8	4	8 _{AJ}			UE17	3	12 _{ADM}		
	UE9	4	5 _{AJ}			UE18	3	9 _{AJ}		

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation annuelle s'effectue entre les BCC jumeaux des deux semestres.

Dans le cas précis, le BCC annuel « caractériser un écosystème » n'est pas validé, l'année n'est donc pas validée

Exemple 2 :

Modèle de validation des BCC jumeaux en M1

BCC jumeau Semestre impair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
Réaliser des analyses	UE1	4	15 _{ADM}	12,9	Réaliser des analyses	UE10	4	12 _{ADM}	11,1	12
	UE2	3	12 _{ADM}			UE11	3	8 _{ADC}		
	UE3	3	11 _{ADM}			UE12	3	13 _{ADM}		
Conduire un projet	UE4	3	14 _{ADM}	12,5	Conduire un projet	UE13	3	9 _{ADC}	9,3	10,7
	UE5	3	12 _{ADM}			UE14	4	12 _{ADM}		
	UE6	2	11 _{ADM}			UE15	3	6 _{ADC}		
Caractériser un écosystème	UE7	4	10 _{ADM}	7,6	Caractériser un écosystème	UE16	4	13 _{ADM}	12,4	9,8
	UE8	4	8 _{ADC}			UE17	3	12 _{ADM}		
	UE9	4	5 _{ADC}			UE18	3	12 _{ADM}		

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation annuelle s'effectue entre les BCC jumeaux des deux semestres.

Dans le cas précis, le BCC annuel « caractériser un écosystème » est validé avec une note < 10 mais ≥ 9,5, donc l'année est validée

Master 2 : Session unique et pas de compensation entre BCC

Exemple 1 :

Modèle de validation des BCC en M2

BCC Semestre impair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC	BCC Semestre pair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 _{ADM} 12 _{ADM} 9 _{ADC}	12,3 VAL	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	12 _{ADM} 8 _{ADC} 13 _{ADM}	11,1 VAL
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 _{ADM} 12 _{ADM} 11 _{ADM}	12,5 VAL	Stage ou projet	UE13 UE14	12 8	9 _{AJ} 6 _{AJ}	7,8 NVAL
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 _{ADM} 13 _{ADM} 15 _{ADM}	12,7 VAL					

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation s'effectue entre les UE dans chacun des BCC.

Dans le cas précis, le BCC « stage ou projet » n'est pas validé, l'année n'est donc pas validée.

Exemple 2 :

Modèle de validation des BCC en M2

BCC Semestre impair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC	BCC Semestre pair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 _{ADM} 12 _{ADM} 9 _{ADC}	12,3 VAL	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	7 _{AJ} 9 _{AJ} 12 _{ADM}	9,1 NVAL
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 _{ADM} 12 _{ADM} 11 _{ADM}	12,5 VAL	Stage ou projet	UE13 UE14	12 8	9 _{ADC} 12 _{ADM}	10,2 VAL
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 _{ADM} 13 _{ADM} 15 _{ADM}	12,7 VAL					

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation s'effectue entre les UE dans chacun des BCC.

Dans le cas précis, le BCC « réaliser des analyses » du semestre pair n'est pas validé, l'année n'est donc pas validée

ANNEXE 2

Référence des textes juridiques applicables

dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6 ; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-32-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- L'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
- L'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- L'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

ANNEXE 3

M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE)

Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Master Management sectoriel

- Parcours Management de projet aéronautique digital (MPAD)
 - Master 1
 - Master 2
- Parcours Management du point de vente et expérience client (MPEX)
 - Master 1
- Parcours Pilotage des chaînes de transport multimodales (PCTM)
 - Master 1
 - Master 2
- Parcours Smart innovation & prototypage (SIP)
 - Master 1
 - Master 2

M3C Niveau III - Master 1 Management Sectoriel - parcours MPAD (Management de Projet Aéronautique et Digital)

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 1	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Comprendre l'environnement	UE 1.1	BCC 1 - Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	7	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE 1,11 * 2)+(note ECUE 1,12 *1)+(note ECUE 1,13*1)+(note ECUE 1,14*1))/5		
Compétence 2 : Concevoir	UE 1.2	BCC 2 - Concevoir et entretenir pour l'industrie aéronautique dans un environnement digital	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECUE 2,11 * 1)+(note ECUE 2,12 *1)+(note ECUE 2,13*1))/3		
Compétence 3 : Piloter	UE 1.3	BCC 3 - Piloter l'usine du futur	7	ECI	Note BCC3 = ((note ECUE 3,11 * 4)+(note ECUE 3,12 *3))/7		
Compétence 4 :Transformer et accompagner	UE 1.4	BCC 4 - Transformer l'usine du futur	8	ECI	Note BCC4 = ((note ECUE 4,11 * 2)+(note ECUE 4,12 *3)+(note ECUE 4,13 *1)+(note ECUE 4,14 *1,5))/7,5		
	ECUE 1,11	ECUE 1,11 - Géopo Eco Int			0,5 O (TD) + 1 E (test)	E+O	
	ECUE 1,12	ECUE 1,12 - Mission Aéro			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 1,13	ECUE 1,13 - Régl. Aéro.			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 1,14	ECUE 1,14 - Act. Stratég.			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 2,11	ECUE 2,11 - Conception 3D			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 2,12	ECUE 2,12 - Chain Num Sca			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 2,13	ECUE 2,13 - Voilures			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 3,11	ECUE 3,11 - OPI 4.0			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 3,12	ECUE 3,12 - XR et IA			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE 4,11	ECUE 4,11 - Gest. projet			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 4,12	ECUE 4,12 - Cond changt			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE 4,13	ECUE 4,13 - Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE 4,14	ECUE 4,14 - Veille strat			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
Compétences	Semestre 2	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Comprendre l'environnement	UE 2.1	BCC 1 - Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	7	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE 1,21 * 1,5)+(note ECUE 1,22 *1,5)+(note ECUE 1,23*1,5)+(note entreprise))/6,5		
Compétence 2 : Concevoir	UE 2.2	BCC 2 - Concevoir et entretenir pour l'industrie aéronautique dans un environnement digital	10	ECI	Note BCC2 = ((note ECUE 2,21 * 2)+(note ECUE 2,22 *1)+(note ECUE 2,23*1)+(note ECUE 2,24*1)+(note(entreprise)*1))/6		
Compétence 3 : Piloter	UE 2.3	BCC 3 - Piloter l'usine du futur	6	ECI	Note BCC3 = ((note ECUE 3,21 * 3)+(note ECUE 3,22 *2)+(note(entreprise)*4))/9		
Compétence 4 :Transformer et accompagner	UE 2.4	BCC 4 - Transformer l'usine du futur	7	ECI	Note BCC4 = ((note ECUE 4,21 * 3)+(note ECUE 4,22 *1)+(note(entreprise)*2))/6		
	ECUE 1,21	ECUE 1,21 - Infra.			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 1,22	ECUE 1,22 - Mission Aéro			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 1,23	ECUE 1,23 - Act. Stratég.			0,5 O (TD) + 1 E (test)	E+O	
	ECUE 2,21	ECUE 2,21 - Régl Mainten			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 2,22	ECUE 2,22 - Chain Num Sca			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 2,23	ECUE 2,23 - Voilures			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 2,24	ECUE 2,24 - Mat Fab Add			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 3,21	ECUE 3,21 - OPI 4.0			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 3,22	ECUE 3,22 - Sys Info			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 4,21	ECUE 4,21 - Améli continue			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 4,22	ECUE 4,22 - Veille strat			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE 4,23	ECUE 4,23 - Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	Entreprise	MISSION AMELIORATION EN ENTREPRISE			1 M	M (rapport + soutenance + note entreprise)	
Type d'épreuve							
TP		Note de travaux pratiques					
O		Note d'un oral					
E		Note d'une épreuve écrite					
M		Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)					
S		Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)					
Régime d'examen							
ECI		Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE					

M3C Niveau III - Master 2 Management Sectoriel - parcours MPAD (Management de Projet Aéronautique et Digital)

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 3	Intitulé UE et ECU	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve			
Compétence 1 : Comprendre l'environnement	UE 3.1	BCC 1 - Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	7	ECI	Note BCC1 = ((note ECU 1,31 *2)+(note ECU 1,22 *2)+(note ECU 1,33 *3))/7					
Compétence 2 : Concevoir	UE 3.2	BCC 2 - Concevoir et entretenir pour l'industrie aéronautique dans un environnement digital	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECU 2,31 * 2)+(note ECU 2,32 *2)+(note ECU 2,33*1)+(note ECU 2,34*2))/7					
Compétence 3 : Piloter	UE 3.3	BCC 3 - Piloter l'usine du futur	7	ECI	Note BCC3 = ((note ECU 3,31 * 1)+(note ECU 3,32 *2)+(note ECU 3,33*1)+(note ECU 3,34*1))/5					
Compétence 4 :Transformer et accompagner	UE 3.4	BCC 4 - Transformer l'usine du futur	8	ECI	Note BCC4 = ((note ECU 4,31 * 1)+(note ECU 4,32 *1,5)+(note ECU 4,33 *2)+(note ECU 4,34 *1,5))/6					
	ECUE 1,31	ECUE 1,31 - Géopo Eco Int			0,5 O (TD) + 1 E (test)	E+O				
	ECUE 1,32	ECUE 1,32 - Act. Stratég.			0,5 O (TD) + 1 E (test)	E+O				
	ECUE 1,33	ECUE 1,33 - Régl. aéro.			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 2,31	ECUE 2,31 - Chaîne num.			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 2,32	ECUE 2,32 - Mat. Fab Add			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 2,33	ECUE 2,33 - Bilan carbone			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 2,34	ECUE 2,34 - Capteurs			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 3,31	ECUE 3,31 - Log aéro			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 3,32	ECUE 3,32 - OPI 4.0			0,5 E + 0,5 O	E+O				
	ECUE 3,33	ECUE 3,33 - Sys Info			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 3,34	ECUE 3,34 - XR - IA			0,5 E + 0,5 O	E+O				
	ECUE 4,31	ECUE 4,31 - Métho mémo			0,5 E + 0,5 O	E+O				
	ECUE 4,32	ECUE 4,32 - Anglais			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 4,33	ECUE 4,33- Veille strat			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
Compétences	Semestre 4	ECUE 4,34 - Cond changt	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve			
Compétence 1 : Comprendre l'environnement	UE 4.1	BCC 1 - Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	7	ECI	Note BCC1 = ((note ECU 1,41 * 1)+(note ECU 1,42 *1)+(note Analyse Poste *1)+(note Mémoire*3))/6					
Compétence 2 : Concevoir	UE 4.2	BCC 2 - Concevoir et entretenir pour l'industrie aéronautique dans un environnement digital	10	ECI	Note BCC2 = ((note ECU 2,41 * 1)+(note ECU 2,42 *1)+(note ECU 2,43*1)+(note Analyse Poste*1)+note Mémoire*2))/6					
Compétence 3 : Piloter	UE 4.3	BCC 3 - Piloter l'usine du futur	6	ECI	Note BCC3 = ((note ECU 3,41 * 2)+(note ECU 3,42 *2)+note Analyse Poste * 1 +note mémoire * 3)/8					
Compétence 4 :Transformer et accompagner	UE 4.4	BCC 4 - Transformer l'usine du futur	7	ECI	Note BCC4 = ((note ECU 4,41 *1)+(note ECU 4,42 *2)+(note ECU 4,43 *1,5)+note Analyse Poste * 1 +note Mémoire *2)/7,5					
	ECUE 1,41	ECUE 1,41 - Evol. Règle.			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 1,42	ECUE 1,42 - Mission Aéro			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 2,41	ECUE 2,41 - Evol. Maint.			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 2,42	ECUE 2,42 - Capteurs			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 2,43	ECUE 2,43 - Bilan carbone			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 3,41	ECUE 3,41 - Pilot Perf			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 3,42	ECUE 3,42 - GRH			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 4,41	ECUE 4,41- Anglais			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 4,42	ECUE 4,42 - Dév pers			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	ECUE 4,43	ECUE 4,43 - Veille strat			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E				
	Analyse de poste	Analyse de poste			1 M	Mémoire séparé analyse de poste				
	Entreprise	MISSION AMELIORATION EN ENTREPRISE			1 M	M (rapport + soutenance + note entreprise)				
	Type d'épreuve									
	TP	Note de travaux pratiques								
O	Note d'un oral									
E	Note d'une épreuve écrite									
M	Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)									
S	Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)									
Régime d'examen										
ECI	Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE									

Titre III - Niveau Formation

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFPVU du 10 septembre 2026

MASTER 1 MANAGEMENT SECTORIEL PARCOURS : MANAGEMENT DU POINT DE VENTE ET EXPÉRIENCE CLIENT	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve
Master 1 Management sectoriel parcours Management du Point de Vente et Expérience Client	60			
Semestre 1 Master Management du Point de Vente et Expérience Client	30		Moyenne pondérée des notes des BCC 1,2, 3 et 4	
BCC1 Manager une équipe en point de vente	-		((note ECUE 1,11 *1)+(note ECUE 1,12 *1)+(note ECUE 1, 13 *2)+(note ECUE 1, 14 *3)+(note ECUE 1, 15 *1))/8	
UE1.1 Manager une équipe en point de vente	12	ECI		Ecrit Ecrit/oral Ecrit Ecrit Ecrit
ECUE 1.11 Maîtriser les outils numériques (IA)	-			
ECUE 1.12 Communiquer en Anglais	-			
ECUE 1.13 Manager une équipe 1	-			
ECUE 1.14 Appliquer le Droit du travail	-			
ECUE 1.15 Conduire des projets	-			
BCC2 Piloter l'expérience client en point de vente	-		((note ECUE 2,11 *2)+(note ECUE 2,12 *2))/4	
UE1.2 Piloter l'expérience client en point de vente	6	ECI		Ecrit Oral/ecrit
ECUE 2.11 Maîtriser le marketing du point de vente	-			
ECUE 2.12 Mener un projet en distribution avec une démarche scientifique	-			
BCC3 Gérer les services supports en point de vente	-		((note ECUE 3,11 *2)+(note ECUE 3,12 *2))/4	
UE1.3 Gérer les services supports en point de vente	6	ECI		Ecrit Ecrit
ECUE 3.11 Analyser les résultats financiers d'un point de vente via la comptabilité générale	-			
ECUE 3.12 Analyser les résultats financiers d'un point de vente via la comptabilité analytique	-			
BCC4 Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	-		((note ECUE 4,11 *2)+(note ECUE 4,12 *2))/4	
UE1.4 Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	6	ECI		Oral/ecrit Oral/ecrit
ECUE 4.11 Connaître l'histoire et les enjeux de la distribution	-			
ECUE 4.12 Business Game : initiation à la gestion de magasin	-			
Semestre 2 Master Management du Point de Vente et Expérience Client	30		Moyenne pondérée des notes des BCC 1,2, 3 et 4	
BCC1 Manager une équipe en point de vente	-		((note ECUE 1,21 *2)+(note ECUE 1,22 *1)+(note ECUE 1, 23 *2)+(note ECUE 1, 24 *2)+(note ECUE 1, 25 *4))/11	
UE2.1 Manager une équipe en point de vente	11	ECI		Ecrit Ecrit/oral Ecrit Ecrit Ecrit
ECUE 1.21 Maîtriser les outils numériques (Tableurs)	-			
ECUE 1.22 Communiquer en Anglais	-			
ECUE 1.23 Manager une équipe 2	-			
ECUE 1.24 Gérer la qualité de vie au travail	-			
ECUE 1.25 Améliorer son employabilité	-			
BCC2 Piloter l'expérience client en point de vente	-		((note ECUE 2,21 *2)+(note ECUE 2,22 *2)+(note ECUE 2, 23 *2))/6	
UE2.2 Piloter l'expérience client en point de vente	7	ECI		Ecrit Ecrit Oral/ecrit
ECUE 2.21 Elaborer les parcours clients dans un contexte omnicanal	-			
ECUE 2.22 Gérer le Merchandising	-			
ECUE 2.23 Mener un projet en distribution avec une démarche scientifique	-			
BCC3 Gérer les services supports en point de vente	-		((note ECUE 3,31 *2)+(note ECUE 3,32 *2))/4	
UE2.3 Gérer les services supports en point de vente	6	ECI		Ecrit Ecrit
ECUE 3.31 Maîtriser la chaîne logistique	-			
ECUE 3.32 Comprendre un ERP et ses enjeux	-			
BCC4 Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	-		((note ECUE 4,41 *2)+(note ECUE 4,42 *2))/4	
UE2.4 Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	6	ECI		Ecrit Oral/ecrit
ECUE 4.41 Maîtriser les stratégies de distribution	-			
ECUE 4.42 Business Game : gestion stratégique d'entreprise	-			

Titre III - Niveau Formation

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026

Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

MASTER 1 MANAGEMENT SECTORIEL PARCOURS : PILOTAGE DES CHAÎNES DE TRANSPORT MULTIMODALES	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve
Master 1 Management sectoriel parcours Pilotage des Chaînes de Transport Multimodales	60			
Semestre 1 Master Pilotage des Chaînes de Transport Multimodales	30		Moyenne pondérée des notes des BCC 1,2, 3 et 4	
BCC1 Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	-		Moyenne notes N1 et N2	
UE1.1 Comprendre l'environnement	12	ECI	N1 = 0,75 E +0,25 O N2 = 100% E	Dossier + soutenance Ecrit
ECUE 1.11 Géopolitique	-			
ECUE 1.12 Macroéconomie et économie internationale	-			
ECUE 1.13 Géographie des flux et global value chains	-			
ECUE 1.14 Acteurs et stratégies dans le transport maritime et fluvial	-			
BCC2 Concevoir les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 2,11, 2,12 et 2,13	
UE1.2 Concevoir	6	ECI	100 % E 100 % E 100% E	Ecrit Ecrit Ecrit
ECUE 2.11 Supply chain management	-			
ECUE 2.12 Commerce international. douanes et supply tax management	-			
ECUE 2.13 Veille stratégique et technologique	-			
BCC3 Piloter les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 3,11 et 3,12	
UE1.3 Piloter	6	ECI	50% E + 50% ETD 100% E	2 écrits 1 écrit
ECUE 3.11 Exploitation du transport maritime	-			
ECUE 3.12 Systèmes d'information dans le transport maritime	-			
BCC4 Transformer les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 4,11, 4,12, 4,13 et 4,14	
UE1.4 Transformer et accompagner	6	ECI	100% E 100% E 100% E 100% E	Ecrit Etude de cas entreprise TOEIC Blancs Ecrit
ECUE 4.11 Gestion de projet	-			
ECUE 4.12 Conduite du changement	-			
ECUE 4.13 Anglais	-			
ECUE 4.14 Méthodologie du mémoire : démarche générale de recherche + problématique	-			
Semestre 2 Master Pilotage des Chaînes de Transport Multimodales	30		Moyenne pondérée des notes des BCC 1,2, 3 et 4	
BCC1 Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	-		Moyenne notes ECUE 1,21 , 1,23 et projet entreprise	
UE2.1 Comprendre l'environnement	6	ECI	100% E 100% E 75% E + 25%O	Dossier Dossier Rapport d'entreprise et soutenance
ECUE 1.21 Infrastructures de transport : Management Portuaire	-			
ECUE 1.22 Acteurs et stratégies dans le transport routier	-			
Projet d'amélioration en entreprise	-			
BCC2 Concevoir les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 2,21 , 2,22, 2,23 et projet entreprise	
UE2.2 Concevoir	9	ECI	100% E 100% E 100% E 75% E + 25%O	Ecrit Etude de cas Revue de presse Rapport d'entreprise et soutenance
ECUE 2.21 Droit du transport (1)	-			
ECUE 2.22 Cartographie des flux et gestion des risques	-			
ECUE 2.23 Veille stratégique et technologique	-			
Projet d'amélioration en entreprise	-			
BCC3 Piloter les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 3,21 , 3,22 et 3,22 et projet entreprise	
UE2.3 Piloter	9	ECI	100% E 100% E 75% E + 25%O	Etude de cas Etude de cas Rapport d'entreprise et soutenance
ECUE 3.21 Exploitation du transport routier	-			
ECUE 3.22 Systèmes d'information 1 : Transportation Management Systems	-			
Projet d'amélioration en entreprise	-			
BCC4 Transformer les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 4,21 , 4,22 et projet entreprise	
UE2.4 Transformer et accompagner	6	ECI	50% E + 50% O 100% E 75% E + 25%O	Ecrit + Oral Ecrit Rapport d'entreprise et soutenance
ECUE 4.21 Amélioration continue	-			
ECUE 4.22 Méthodologie du mémoire	-			
Projet d'amélioration en entreprise	-			

Titre III - Niveau Formation

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026

Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

MASTER 2 MANAGEMENT SECTORIEL PARCOURS : PILOTAGE DES CHAÎNES DE TRANSPORT MULTIMODALES	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve
Master 2 Management sectoriel parcours Pilotage des Chaînes de Transport Multimodales	60			
Semestre 3 Master Pilotage des Chaînes de Transport Multimodales	30		Moyenne pondérée des notes des BCC 1,2, 3 et 4	
BCC1 Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	-		Moyenne notes N1 UE 3,1 + Note Hackaton	
UE3.1 Comprendre l'environnement	5	ECI		
ECUE 1.31 Acteurs et stratégies dans le transport ferroviaire	-		N1 : 50% E+50%O	Dossier + oral
ECUE 1.32 Acteurs et stratégies dans le transport Aérien	-			
ECUE 1.33 Organisation territoriale du transport	-			
BCC2 Concevoir les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 2,31 et 2,32 et Note Hackaton	
UE3.2 Concevoir	5	ECI		
ECUE 2.31 Droit du transport	-		100% E	Ecrit
ECUE 2.32 Pilotage de la performance économique	-		100% E	Ecrit
BCC3 Piloter les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 3,11 et 3,12 et Note Hackaton	
UE3.3 Piloter	5	ECI		
ECUE 3.31 Exploitation du transport aérien	-		100% E	Ecrit
ECUE 3.32 Exploitation du transport ferroviaire	-		100% E	Ecrit
ECUE 3.33 Système d'information dans le transport aérien et ferroviaire	-		100% E	Ecrit
BCC4 Transformer les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes N1 + Note ECUE 4,14 (Hackaton)	
UE3.4 Transformer et accompagner	15	ECI		
ECUE 4.31 Méthodes bureau d'études en transport	-		N1 = 100% E	Ecrit
ECUE 4.32 Gestion de l'innovation en transport	-			
ECUE 4.33 Hackaton Transport Multimodal	-		70% E + 30% O	Dossier + soutenance
Semestre 4 Master Pilotage des Chaînes de Transport Multimodales	30		Moyenne pondérée des notes des BCC 1,2, 3 et 4	
BCC1 Connaître et analyser l'environnement et les stratégies des entreprises	-		Moyenne notes ECUE 4,1	
UE4.1 Comprendre l'environnement	12	ECI		
Mémoire	-		100% M	Mémoire
BCC2 Concevoir les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 2,41 , 2,42, 2,43	
UE4.2 Concevoir	6	ECI		
ECUE 2.41 Performance durable / Bilan Carbone	-		100% E	Etude de cas
ECUE 2.42 Gestion financière et des investissements	-		100% E	Ecrit
ECUE 2.43 Veille stratégique et technologique	-		100% E	Dossier de presse
BCC3 Piloter les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 3,41 , 3,42, 3,43	
UE4.3 Piloter	6	ECI		
ECUE 3.41 GRH et relations sociales	-		100% E	Ecrit
ECUE 3.42 Achat et vente en transport	-		100% E	Ecrit
ECUE 3.43 Management d'équipe	-		100% O	Oral
BCC4 Transformer les chaînes de transport multimodales	-		Moyenne notes ECUE 4,41 , 4,42 et 4,43	
UE4.4 Transformer et accompagner	6	ECI		
ECUE 4.41 Anglais	-		100% E	TOEIC
ECUE 4.42 Développement personnel	-		50% E + 50% O	Etude de cas, jeux de rôle
ECUE 4.43 Business game	-		100% TP	Business game

MASTER Management Sectoriel
Parcours "Smart Innovation et Prototypage" - MASTER 1

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026

Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Code Apogée	Code CNU	Libellé Complet Programme	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Semestre 1 Smart innovation et Prototypage			30				
		BCC 1 - Connaître et analyser l'éco-système d'innovation et les stratégies des	5	ECI	NF=(note ECUE 1.11 +note ECUE 1.12+note ECUE 1.13)/3		
	6	ECUE 1.11 Introduction aux innovations sociétales	1		1 TP	TP	
	6	ECUE 1.12 Innovation et RSE	3		1 E	E	2h E
	6	ECUE 1.13 Propriété intellectuelle	1		1 E	E	2h E
		BCC 2 - Innover	10	ECI	NF=(note ECUE 2.11 +note ECUE 2.12)/2		
	60	ECUE 2.11 Smart modelisation	8		0.5.E1+0.5.E2	E	E1 = 2h / E2=2h
	27-61	ECUE 2.12 Intelligence artificielle pour l'innovation	2		1 TP	TP	
		BCC 3 - Prototyper	15	ECI	NF=(note ECUE 3.11 +note ECUE 3.12)/2		
	60	ECUE 3.11 Acquisition des bases Design	4		1 TP	TP	
	60	ECUE 3.12 Modélisation avancée du prototype	11		0.5.TP1+0.5.TP2	TP1 et TP2	
Semestre 2 Smart innovation et Prototypage			30				
		BCC 1 - Connaître et analyser l'éco-système d'innovation et les stratégies des	5	ECI	NF=(note ECUE 1.21 +note ECUE 1.22+note ECUE 1.23)/3		
	6	ECUE 1.21 Gestion de projet	2		1 E	E	E = 2h
	6	ECUE 1.22 Communication professionnelle	1		1 E	E	E = 2h
	60-61-63-27	ECUE 1.23 Marathon : projet industriel 1	2		O	O	O = 20mn
		BCC 2 - Innover	15	ECI	NF=(note ECUE 2.21+note ECUE 2.22+note ECUE 2.23)/3		
	63-61	ECUE 2.21 Innovation : partie puissance	5		0.5.E1+0.5.E2	E1 et E2	E1 = 2h / E2=2h
	63-61	ECUE 2.22 Innovation : partie commande	5		0.5.E1+0.5.E2	E1 et E3	E1 = 2h / E2=2h
	60-61-63-27	ECUE 2.23 Marathon : projet industriel 2	5		O	O	O = 20mn
		BCC 3 - Prototyper	10	ECI	NF=(note ECUE 3.21 +note ECUE 3.22)/2		
	60	ECUE 3.21 Fast Prototypage	5		(TP1+TP2+TP3)+0.5.O	TP1 TP2 TP3 O	O = 20mn
	60-61-63-27	ECUE 3.22 Marathon : projet industriel 3	5		O	O	O = 20mn

MASTER Management Sectoriel
Parcours "Smart Innovation et Prototypage" - MASTER 2

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
 Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Code Apogée	Code CNU	Libellé Complet Programme	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Semestre 3 Smart innovation et Prototypage			30				
		BCC 1 - Connaître et analyser l'éco-système d'innovation et les stratégies des	5	ECI	NF=(note ECUE 1.31 +note ECUE 1.32)/2		
	74	ECUE 1.31 Ergonomie de produits	2		1 E	E	E = 2h
	6	ECUE 1.32 Méthodologie de l'innovation	3		0.25.TP + 0.75.E	TP et E	E = 2h
		BCC 2 - Innover	14	ECI	NF=(note ECUE 2.31+note ECUE 2.32+note ECUE 2.33+note ECUE 2.34)/4		
	60	ECUE 2.31 Smart modélisation	2		1 E	E	E = 2h
	63-61	ECUE 2.32 Smart Commande et pilotage	5		0.5.E1+0.5.E2	E1 et E2	E1 = 2h / E2=2h
	60	ECUE 2.33 Smart matériaux	2		1 E	E	E = 2h
	60-61-63-27	ECUE 2.34 Marathon : projet industriel 4	5		O	O	O = 20mn
		BCC 3 - Prototyper	11	ECI	NF=(note ECUE 3.31 +note ECUE 3.32)/2		
	60	ECUE 3.31 Renforcement du design	6		0.5.TP1+0.5.TP2	TP1 TP2 et TP3	
	60-61-63-27	ECUE 3.32 Marathon : projet industriel 5	5		O	O	O = 20mn
Semestre 4 Smart innovation et Prototypage			30				
		BCC 1 - Connaître et analyser l'éco-système d'innovation et les stratégies des	5	ECI	NF=(note ECUE 1.41 +note ECUE 1.42)/2		
	6	ECUE 1.41 Initiation à l'entrepreneuriat	2		1 E	E	E = 2h
	60-61-63-27	ECUE 1.42 Marathon : projet industriel 6	3		0.5.O1+0.5.O2	O1 et O2	O1 = 20mn / O2 = 20mn
		BCC 2 - Innover	12	ECI	NF=note ECUE 2.41		
	60-61-63-28	ECUE 2.41 Marathon : projet industriel 7	12		0.33.O1+0.33.O2+0.33.O3	O1, O2 et O3	O1 = 20mn / O2 = 20mn /O3 = 20mn
		BCC 3 - Prototyper	13	ECI	NF=(note ECUE 3.41 +note ECUE 3.42)/2		
	60-61-63-29	ECUE 3.41 Marathon : projet industriel 8	10		0.5.O1+0.5.O2	O1 et O2	O1 = 20mn / O2 = 20mn
	60-61-63-30	ECUE 3.42 Mémoire industriel	3		O	O	O = 20mn